

Image not found or type unknown



Co-gérant non salarier pour cette activité

Par **loba**, le **13/09/2008** à **11:34**

BonjourrrrrJe suis co-gérant non salarié d'une SARL de production (45% de parts), qui propose également des stages de formation professionnelle.rnrrnAis-je le droit en tant que co-gérant non salarié de me rémunéré occasionnellement comme formateur occasionnel ?rnrrnen vous remerciantrrrnloba